



“L’homme et les zones humides: un lien vital”
7e Session de la Conférence des Parties contractantes à la
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971),
San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999

Document d’information

Les outils d’application de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

Introduction

1. La Convention de Ramsar a pour ambition de servir de cadre à des activités entreprises aux niveaux international, régional, national, provincial et local qui, à long terme, aboutiront à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides.
2. Chaque session de la Conférence des Parties contractantes examine les réalisations et les priorités de la Convention et envisage l’adoption de lignes directrices ou autres «outils» pour aider les Parties contractantes à appliquer la Convention.
3. À la COP6, en 1996, le Plan stratégique de la Convention a été adopté pour la période de 1997 à 2002. Il décrivait, dans le cadre de huit Objectifs généraux, un programme de travail ambitieux pour les six années suivantes. Les progrès d’application du Plan stratégique sont décrits dans le document Ramsar COP7 DOC. 14, Annexe 1 et d’après cette étude, un Plan de travail est proposé pour la Convention, pour la période de 2000 à 2002.
4. L’ordre du jour de la COP7 et en particulier le programme des Séances techniques ont, dans une large mesure, été déterminés par les actions inscrites dans le Plan stratégique 1997-2002. Plus que tout autre COP auparavant, la COP7 examinera une gamme de nouveaux «outils» de la Convention qui viendront compléter les «outils» existants afin de fournir à la Convention de Ramsar une «boîte à outils» de plus en plus précise de cadres, lignes directrices et mécanismes lui permettant de progresser. La section qui suit présente ces «outils» et les met en relation avec les thèmes de la Convention décrits dans le Plan stratégique 1997-2002.
5. Le Groupe d’évaluation scientifique et technique, à sa 7e réunion, en 1998, a préparé un diagramme, résumant la manière dont les différents outils de la Convention s’appliquent à la gestion des sites Ramsar et peuvent fonctionner de manière coordonnée en mécanisme intégré. Le Bureau a été chargé d’affiner ce diagramme et de le proposer à la COP7. Il figure dans l’Annexe 1.

La «boîte à outils» de la Convention de Ramsar: évolution dans le temps

Objectifs généraux du Plan stratégique	Outils existants (<i>en italiques</i>) et nouveaux outils proposés pour la Convention
1. Adhésion universelle	
2. Utilisation rationnelle	• <i>Lignes directrices sur l'application du concept d'utilisation rationnelle (Recommandation 4.10)</i> • <i>Orientations complémentaires pour l'application du concept d'utilisation rationnelle (Résolution 5.6)</i> • Lignes directrices pour l'étude des lois et des institutions en vue de promouvoir la Conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (COP7 DOC 15.7). Objectif opérationnel 2.1 • Lignes directrices pour l'élaboration et l'application de politiques nationales pour les zones humides (COP7 DOC 15.6). Objectif opérationnel 2.1 • Lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques. (COP7 DOC 15.19). Objectif opérationnel 2.2 • La restauration comme élément des plans nationaux pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (COP7 DOC 15.17). Objectif opérationnel 2.6 • Lignes directrices pour la mise en œuvre de processus participatifs en vue d'associer les communautés locales et les populations autochtones à la gestion des zones humides (COP7 DOC 15.8). Objectif opérationnel 2.7 • Un Plan d'action mondial pour l'utilisation rationnelle et la gestion des tourbières (COP7 DOC 15.18) • Voir aussi 5 ci-dessous. <i>Lignes directrices relatives aux plans de gestion des sites Ramsar et autres zones humides (Résolution 5.7)</i> (voir aussi COP7 DOC 13.3 et DOC 15.12) • Voir aussi 5 ci-dessous. <i>Cadre permettant de concevoir un programme efficace de surveillance continue des zones humides (Résolution VI.1 Annexe)</i> • Voir aussi 5 ci-dessous. Cadre d'évaluation des risques pour les zones humides (COP7 DOC 15.10)
3. Améliorer la sensibilisation	• Le Programme d'information de la Convention (COP7 DOC 15.9). Objectifs opérationnels 3.1, 3.2 et 3.3 • Voir aussi 2 ci-dessus. Lignes directrices pour la mise en œuvre de processus participatifs en vue d'associer les communautés locales et les populations autochtones à la gestion des zones humides (COP7 DOC 15.8)
4. Renforcer les capacités des institutions	• Voir aussi 7 ci-dessous. Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention (COP7 DOC 15.20) • L'Initiative Wetlands for the Future (COP7 DOC 15.32)

5. Conservation des sites de la Liste (voir annexe 1)	• <i>Lignes directrices relatives aux plans de gestion des sites Ramsar et autres zones humides (Résolution 5.7)</i> (voir aussi COP7 DOC 13.3 et DOC 15.12) • <i>Lignes directrices pour décrire et maintenir les caractéristiques écologiques des sites inscrits (Résolution VI.1 annexe)</i>. Objectif opérationnel 5.1 • <i>Cadre permettant de concevoir un programme efficace de surveillance continue des zones humides (Résolution VI.1 annexe)</i> • <i>Principes opérationnels du Registre de Montreux (des sites dont les caractéristiques écologiques ont connu, connaissent ou sont susceptibles de connaître des changements) (Résolution VI.1 annexe)</i>. Objectif opérationnel 5.1 • Cadre d'évaluation des risques pour les zones humides (COP7 DOC 15.10)
6. Inscription de sites sur la Liste	• Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (COP7 DOC 15.11). Objectifs opérationnels 6.1, 6.2 et 6.3 • Lignes directrices pour l'identification et l'inscription de systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains sur la Liste des zones humides d'importance internationale (COP7 DOC 15.13). Objectifs opérationnels 6.1, 6.2 et 6.3 • Voir aussi 2 ci-dessus. Un Plan d'action mondial pour l'utilisation rationnelle et la gestion des tourbières ((COP7 DOC 15.18)
7. Coopération internationale	• Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention (COP7 DOC 15.20). Objectifs opérationnels 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4 • Partenariat et coopération avec d'autres Conventions et, notamment, harmonisation de l'infrastructure de gestion de l'information (COP7 DOC 15.4) • Voir aussi 8 ci-dessous. Partenariat avec des organisations internationales (COP7 DOC 15.3)
8. Mécanismes institutionnels	• Répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention, composition, rôle et responsabilités du Comité permanent et, notamment, tâches des membres du Comité permanent (COP7 DOC 15.1). Objectif opérationnel 8.1 • Composition et <i>modus operandi</i> du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention (COP7 DOC 15.2). Objectif opérationnel 8.1 • Évaluation critique du Fonds Ramsar de petites subventions pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (FPS) et exploitation future du Fonds (COP7 DOC 15.5). Objectif opérationnel 8.1 • Partenariat avec des organisations internationales (COP7 DOC 15.3). Objectif opérationnel 8.3

Annexe 1

Diagramme résumé de la «boîte à outils» de la Convention pour la gestion des sites Ramsar

